

que vous n'eussiez jamais dû laisser veuves de vos précieux soins. Et vous voilà maintenant

"Honteux comme un renard qu'une poule aurait pris
Serrant la queue, portant bas l'oreille."

Vanité des vanités, *vanitas vanitatum!*

Vous n'avez point à vous accuser pourtant de ne pas avoir prodigué à votre adversaire toutes les plus malsonnantes épithètes possibles. Vous n'avez certes point péché à son égard par un excès de charité, et le mal que vous n'avez pas dit de lui, c'est que vous avez tremblé qu'il ne vous fût reproché. Car le peuple a chanté :

Tout n'est que vanité,
Mensonge et fragilité.

Mais laissons là le candidat battu ; il est assez puni sans l'affliger encore. Philosophons un peu.

Je pose en thèse que ceux-là seuls qui sont acclamés, peuvent être de bons représentants. Dans une acclamation, il n'y a pas élection ; car élire, c'est choisir. Or, choisir ou faire un choix comporte nécessairement une idée de pluralité, soit d'hommes, soit de choses, ou si l'on veut, la comparaison entre deux objets. Ainsi, lorsqu'un homme n'a qu'un plat à manger, il ne choisit pas, il prend de celui qu'il a. De même lorsqu'il n'y a qu'un candidat mis en nomination, les électeurs ne choisissent pas, ils le prennent, mais ne l'élèvent pas, puisqu'il n'y a qu'un choix, et qu'il ne peut y avoir de choix qu'entre deux objets. Mais "qui choisit prend pire," dit un vieil adage, écho de la sagesse des nations. C'est donc le candidat choisi par la libre et indépendante volonté des libres et indépendants électeurs qui est le pire. Cela ne garantit pas que l'acclamé vaille le diable, mais simplement qu'il vaut mieux.

O logique ! voilà de tes coups ! — Par bonheur que chacun peut se croire une exception, — bénéfice que j'accorde à tous.

N'en déplaise aux membres élus et à élire, m'est avis qu'il faut être quelque peu *toqué* pour se porter candidat.

Être candidat, c'est se résigner bénévolement à subir tous les outrages, toutes les injures, toutes les ignominies possibles et impossibles. C'est être le jouet, la nuée, le chien couchant du plus futé comme du plus stupide bipède de n'importe quel comté.

Être candidat, c'est mentir à un homme que souvent l'on méprise une approbation dont l'on se moquerait en toute autre circonstance ; c'est dépendre du caprice d'individus qui souvent ne valent pas la semelle de vos vieilles chaussures.

Être candidat, c'est confier sa fortune et son destin à la capacité *soulographique* des pochards du lieu, ou à la rapacité de quelques empocheurs d'argent. Être candidat, c'est jouer son honneur, sa fortune, sa vie même, et tout cela pour s'entendre dire "M. le membre de... M. le député de..., M. le représentant de..." Et cela s'appelle de la gloire, de l'honneur, de la grandeur. — Vanité des vanités !

Une historiette en l'air, — et je termine.

Trois députés-officiers rapporteurs sont à se désopiler le rate autour d'un poêle ; deux sont des cultivateurs aussi spirituels que rieurs et joyeux ; l'autre est avocat.

— Vous êtes heureux, vous autres, avocats, — vous avez toujours bonne table, parce que vous avez toujours quelque dinde à plumer. — Il faut que j'embrasse une profession, aussi moi.

— Ne faites donc pas de bêtise à votre âge.

Le troisième d'un ton moqueur. — Tiens, j'ai une idée puisque tu veux être *a professional man* ?

— Voyons.

— Que ne te mets-tu *Sage-femme* ?

ZANGUEBAR.

LES JEUNES GENS ET L'AGRICULTURE.

La rareté de la main-d'œuvre est une dure épreuve pour nos cultivateurs. Non-seulement les faibles produits du sol les empêchent de pouvoir payer les salaires demandés, mais encore le nombre des personnes disposées à s'engager sur les fermes diminue d'année en année. La difficulté semble même augmenter sans cesse par l'aversion toujours croissante que la jeune génération manifeste contre la vie rurale. Que de fois j'ai entendu dire par un brave père de famille : "Il me faut vendre ma terre, mes garçons ne veulent pas rester avec moi, et avec les récoltes que nous obtenons aujourd'hui et les prix qu'il nous faut payer aux domestiques, il est impossible de se tirer d'affaires."

Le jeune homme qui reste fidèle au toit natal, qui travaille sur la terre paternelle sans soupier après une autre occupation, sans songer aux courses lointaines et aventurières, ce jeune homme-là devient de nos jours une véritable exception. Je ne prétends pas que tous les fils de cultivateurs doivent nécessairement faire des cultivateurs, pas plus que les fils de l'avocat, du médecin ou du commerçant ne doivent nécessairement adopter les professions respectivement suivies par leurs pères. Il y a d'ailleurs des enfants de cultivateurs qui ne sont pas faits pour le travail de la ferme : leur vocation les appelle évidemment ailleurs. Toute l'inclination de leur esprit se porte vers d'autres occupations ; et certes notre pays n'a souvent qu'à s'en féliciter. La plupart de nos hommes éminents sont des fils de cultivateurs, et on voit briller en eux ces habitudes du travail, ces principes de franchise et d'humanité qui caractérisent notre classe agricole. Tel qui n'aurait peut-être su que végéter sur une ferme, fait en ce moment l'honneur du barreau et de la magistrature par l'intégrité et la droiture de jugement puisés au sein de sa famille, durant les années d'enfance passées sur la ferme. Mais il n'en reste pas moins vrai qu'une foule de jeunes gens laissent chaque année la campagne à leur grand détriment et contre les intérêts du pays. Si nous pouvons citer avec orgueil des fils d'agriculteurs remplissant glorieusement les plus hautes positions sociales, nous sommes aussi forcés de déplorer le sort de milliers d'individus qui n'auraient jamais dû quitter la charrue pour rechercher des occupations auxquelles ils n'étaient pas appelés. Que d'avocats, de notaires, d'employés, etc., etc., maudissent en ce moment la mauvaise influence que les aînés d'une profession aussi noble que l'agriculture ; qu'ils seraient heureux de pouvoir redemander à cet art antique et honorable le bonheur, l'indépendance que leur refusent les carrières encombrées dans lesquelles ils se sont jetés.

Les idées de la génération nouvelle sont à l'éloignement de l'agriculture. A peine sorti de l'enfance le jeune homme semble oublier tout-à-coup les liens qui le rattachent à ses

parents ; au lieu de rester auprès d'eux pour les aider, les réjouir et les consoler, il les quitte juste au moment où il peut leur être utile, et les récompenser des sacrifices quelquefois ruineux qu'ils ont encourus pour lui. Mais, dira-t-on, où est le remède ? Je n'ai pas la prétention de le connaître ; mais il devra dépendant m'être permis de hasarder quelques remarques.

Sans parler de notre éducation domestique qui laisse tant à désirer, de la maison paternelle que l'on s'occupe généralement si peu de rendre attrayante et agréable, je n'hésite pas à attribuer la désertion de notre jeunesse en bonne partie au fait suivant : nous ne savons pas faire aimer l'agriculture à nos enfants. S'il y a un mauvais outil sur la ferme, de suite il échoit au jeune homme : on ne calcule pas s'il convient à sa force, s'il peut servir d'une manière satisfaisante, rien de tout cela. Un homme fait ne consentirait jamais à travailler l'espace d'une heure avec ce vieil instrument, et on condamne le garçon à le manier des journées entières ! On lui donne une faux usée, une fourche éjointée, une pelle mise au rebut depuis longtemps, et encore lui fait-on souvent des reproches pour n'avoir pas assez bien travaillé. Cet enfant qui commence à songer à son futur état de vie, on l'enverra faire seul des travaux ennuyeux, comme de ramasser des pierres, arracher des mauvaises herbes dans les champs, etc., etc. ; et l'on sera étonné s'il se dégoûte de l'agriculture, s'il finit par l'envisager comme la pire des conditions. Les enfants aiment la compagnie, la distraction ; le père doit travailler avec eux, surtout si l'ouvrage offre quelque chose de monotone : il commet une grande faute s'il les laisse là seuls sous le prétexte que le travail est léger, et s'il va fumer la pipe chez le voisin ou s'amuser au village. Nos jeunes gens ont encore besoin d'avoir leurs journées de récréations : l'amusement est une nécessité de leur âge. De temps en temps on devrait leur permettre la suspension du travail et aller avec eux visiter des fermes modèles, des expositions. Enfin, il faudrait leur laisser voir l'agriculture sous un jour plus attrayant, leur faire espérer le bonheur et les jouissances intellectuelles à côté des rudes travaux des champs.

Il y a une multitude de moyens à prendre pour intéresser les jeunes gens dans les opérations de la ferme ; n'en négligeons aucun. S'ils se trompent reprenons-les avec douceur ; s'ils nous importunent de leurs questions, répondons-leur avec patience et de manière à flatter et satisfaire leur curiosité. N'oublions jamais que nous avons nous-mêmes été jeunes, et combien nous étions alors facilement impressionnés.

Enfin, n'oublions pas surtout le grand moyen de développer le goût de l'agriculture chez nos enfants : la lecture des livres et des journaux agricoles.

JEAN BELLEVUE.

(A continuer.)

FAITS DIVERS.

L'assemblée générale annuelle de la compagnie du Richelieu a eu lieu, à son bureau, mercredi, le 4 du courant, et après l'adoption du rapport —

Il fut proposé par C. W. Schneider, Ecr., secondé par John Swanston, Ecr., que les messieurs suivants composent le bureau de direction pour l'année courante, savoir :

MM. John Pratt, Wm. McNaughton, David Torrance, Adolphe Roy, Théodore Hart, Henry Starnes, Thomas Caverhill, J. F. Sincennes et Maurice Cuivillier.

Proposé par Robert Anderson, Ecr., secondé par Z. Chapleau, Ecr., que messieurs John Plimsol et J. A. Gravel soient nommés auditeurs pour examiner les comptes de la compagnie pour l'année courante.

Proposé par Robert Anderson, Ecr., secondé par W. B. Cumming, Ecr., que les remerciements des actionnaires sont dus et offerts au Président et aux directeurs pour la manière habile et efficace avec laquelle ils ont administré les affaires de la compagnie durant l'année dernière.

Aussitôt après l'assemblée générale, les directeurs se sont réunis et ont réélu unanimement MM. John Pratt, Président, et William McNaughton, Vice-Président ; ils ont ensuite procédé à la nomination des officiers, dans l'ordre suivants, savoir :

J. B. Lamère, agent général ; J. U. Beaudry, secrétaire-trésorier ; William Burn et Avila S. Vinet, assistants ; L. B. Voligny, agent du fret et Edouard Painchaud, assistant ; L. V. Blanchard, intendant du département des provisions ; A. DesForges, agent pour Québec ; L. H. Mayrand, comptable ; P. T. Masson, agent du fret ; Charles Devaluy, agent pour Sorel et Théophile Picard, comptable ; O. O. Désilets, agent à Trois-Rivières et J. H. Marshildon, agent à Bastien.

Les capitaines Robert Nelson, J. B. Labelle, Jos. Duval, L. H. Roy, François Lamoureux, P. E. Malhot, Evariste Laforce, Régis Latraverse et les Boursiers Hartel Laroque, Ernest Brousean, E. Crépeau, Jean Chapedelaine et George Devaluy.

CHAMBLEY. — M. Dosité Soupras et Cie., viennent faire une entreprise de plusieurs milliers de piastres, avec les contracteurs du chemin de fer Montréal, Chambly et Sorel. Ce contrat consiste dans la construction des clôtures depuis le fleuve St. Laurent jusqu'à la ligne provinciale entre le Canada et les Etats-Unis ainsi que la pose de poteaux de télégraphe.

ST. JEAN. — Depuis un an à peine, nous avons vu établir à St. Jean, à même les ressources locales une manufacture de flanelle, avec un capital de 50,000 piastres qui livre actuellement au commerce 40,000 verges d'étoffe par mois ; une banque au capital de 500,000 piastres, déjà en pleine opération ; une manufacture de faïence au capital de 50,000 piastres, et une autre grande compagnie manufacturière au capital de 250,000 piastres dont 150,000 piastres sont déjà souscrites.

L'élan donné par ce grand mouvement industriel a produit pour notre ville et les environs les résultats les plus encourageants.

Des travailleurs nombreux sont revenus des Etats-Unis et trouvent parmi nous une rémunération plus avantageuse que celle qui les retenait au-delà de la frontière ; la propriété foncière dans les limites de la ville a doublé et même sur certains points, triplé et quadruplé de valeur et partout l'on ne voit que construction nouvelle.

UNE QUÉBÉCOISE. — Les avocats des droits de la femme seront heureux d'apprendre que Mlle Charlton, ci-devant de Québec, a été nommée par un vote de la Chambre troisième assistant-traducteur dans la législature de Pillinois. Son père était un avocat de Québec et depuis quatre ans elle était dans le bureau du juge Bradford, de Chicago, où elle travaillait à la rédaction du *Legal News*, de Chicago. Mlle Charlton sera payée \$6 par jour et n'aura presque rien à faire.

Voici le verdict prononcé par le jury de l'enquête qui a eu lieu à la suite de l'accident qui a coûté dernièrement la vie à Pierre Cauchon, à Saint-Romuald, sur la voie du Grand-Tronc.

"Que Pierre Cauchon, le vingt-quatrième jour de janvier, dans l'année susdite, à la ville de Lévis, à la traverse du chemin de fer située au pied du moulin Landry, a été tué par les chars de la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc du Canada : que la mort de feu Pierre Cauchon, a été causée par la négligence coupable et criminelle de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, qui n'y a pas placé un gardien pour avertir et des barrières ou portes pour empêcher le public de traverser à l'approche de chaque train ; que la pente raide de cette ligne et immédiatement avant de traverser la voie publique à l'endroit mentionné, rend le danger plus grand qu'ordinairement ;

"Que Charles John Brydges, directeur-gérant de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, ayant reçu à diverses reprises, des lettres, et ayant été pris de prendre des mesures pour prévenir les accidents plus qu'ordinairement dangereux les jurés trouvent que le dit Pierre Cauchon a trouvé la mort, le jour et dans l'année susdite et à l'endroit susdit, par la négligence coupable et criminelle du dit Charles John Brydges, directeur-gérant de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada.

"Les jurés trouvent aussi que le conducteur, l'ingénieur, le chauffeur et l'homme préposé aux freins qui étaient de service sur le train qui a tué le dit Pierre Cauchon, ont rempli leurs devoirs, selon leurs instructions imprimées, et sont exemptés de tout blâme par ce jury."

M. Colston représentait la compagnie du Grand Tronc, et MM. Gauthier et Roy, la famille Cauchon.

A la suite de ce verdict M. Brydges a été mis en état d'arrestation et demande à été faite, hier matin, devant l'hon. Juge Badgley, pour un bref *d'habeas corpus*. La pétition fait ressortir que le gérant de la Compagnie du Grand Tronc n'était pas obligé par la loi à placer un gardien ou à faire poser une barrière à cette traverse et elle demande que le procès n'ait pas lieu à Québec à cause des fortes préventions qui existent contre M. Brydges dans ce district.

Malgré les objections de l'Hon. Solliciteur-Général, Son Honneur le Juge Badgley a ordonné que M. Brydges soit admis à caution, et a décidé que le procès aurait lieu à Montréal au prochain terme criminel de la Cour du Banc de la Reine.

DE TOUT UN PEU.

Nous trouvons dans le *Soleil Gazette* de Nice les détails suivants sur l'emprisonnement de l'ex-maréchal Bazaine à l'île Sainte-Marguerite.

M. Bazaine a été installé à Sainte-Marguerite, dans cette partie du fort affectée au directeur de la prison à l'époque où elle contenait les prisonniers arabes.

Dès le lendemain de son arrivée, le prisonnier adoptait le genre de vie qui est le sien depuis lors, genre de vie dans lequel le travail remplit les trois quarts de la journée. Le reste est consacré aux besoins physiques.

Les ordres concernant la captivité de M. Bazaine sont beaucoup plus stricte que ne l'ont dit les journaux.

Le fils du prisonnier est seul autorisé à demeurer avec son père.

Jusqu'à présent, Mme Bazaine n'habitera pas l'île. Elle ne pourra voir son mari qu'une demi-heure par jour, et la demi-heure sera comptée à la minute. Une cloche l'avertira un peu avant du moment de la séparation forcée.

Quant au colonel Villette, son permis de séjour auprès du prisonnier ne dépasse pas un mois.

Bien des visiteurs se sont présentés à Sainte-Marguerite dans les derniers huit jours pour voir l'ex-maréchal. A quelques-uns de ces visiteurs, il a été loisible de faire le tour de l'île à pied (7 kilomètres), d'aller voir le grand jardin, la seule partie bien cultivée de l'île et n'appartenant pas à l'Etat, d'admirer longuement le panorama très beau du côté du Var ; mais personne n'a été admis auprès du prisonnier.

Entendu le 1er janvier.

— C'est aujourd'hui que mon billet échoue !

— Tu veux dire échoit ?

— Mais non, puisqu'il est protesté.

Le correspondant du *Times* à Moscou lui adresse une correspondance relative aux succès obtenus dans l'ancienne capitale de la Russie par Mlle. Albani, Emma Lajoussesse, la célèbre prima-donna canadienne. Mlle. Albani a fait son début devant le public de Moscou dans les derniers jours de décembre. Elle a chanté pendant neuf soirées consécutives, et ses succès ont toujours été en augmentant. Elle fut chaque fois applaudie avec enthousiasme. Dès la première soirée, elle reçut au premier acte, un magnifique bouquet, de deux pieds de diamètre, et composé des fleurs les plus brillantes. Ce bouquet lui a été présenté par le gouverneur de Moscou lui-même, le prince Dolgorowki. Après le deuxième et le troisième actes, on lui offrit encore d'autres bouquets, de formes diverses, ainsi qu'un diadème orné de rubis et d'émeraudes.

Mlle Albani laissa Moscou pour St. Pétersbourg au commencement de janvier.

M. Jules Sandeau, dans sa récente réponse au discours de M. de Loménie, entrant solennellement à l'Académie française selon les rites accoutumés, a raconté une anecdote connue que tous les journaux ont reproduite et à laquelle il mêlait Mérimée ; vous savez : ce souvenir des combats de juillet 1830, ce passant qui tue un garde suisse avec le fusil qu'il s'est fait remettre par un gamin qui s'en servait maladroïtement, et puis qui rend l'arme à son propriétaire après avoir assassiné un homme en disant : "Je ne continue pas ; ce n'est pas mon opinion."

Selon M. Jules Sandeau, il tenait l'anecdote de Mérimée lui-même, qui en avait été le témoin, sinon le héros.

Eh bien, le vrai héros du conte, si héros il y a pour si abominable coup de fusil, c'était le cynique Chodruc Duclos, célèbre sous la Restauration par ses haillons et son insolence. Le récit, si je ne me trompe, figure même dans l'*Histoire de dix ans* de M. Louis Blanc. Le *Sicile* le restitue avec raison à son propriétaire, sous la forme assez piquante d'une lettre datée des bords du Styx et adressée par feu Chodruc Duclos à M. Jules Sandeau, Académie restante.

Le dicton qui veut que les poètes soient prophètes est décidément une vérité, si nous en croyons le fait suivant rapporté par le *Paris-Journal* :

Un jour, vers 1831, il y avait une vive discussion entre Cai-